



CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00013

SÉANCE DU 14 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2025.

Le Conseil,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 33 ;

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2025.

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique.

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration approuve la convention et autorise la Directrice Générale du CASVP à signer la convention annuelle d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2025.

Article 2

Le conseil d'administration du CASVP accepte la subvention d'un montant de 199 000€ versée par la Ville de Paris pour son action au titre de l'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2025.

Article 3

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE